



SYNDICAT SCOLAIRE
MARIGNIER – THYEZ - VOUGY

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET PRIMITIF 2023

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE
L.2313-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conformément à la législation, le budget de la commune est déposé en Mairie de Marignier où il est mis, sur place, à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent son adoption





POUR RAPPEL : GRANDS PRINCIPES DU BUDGET

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Recettes

Epargne
brute

INVESTISSEMENT

Remboursement
capital dette

Autofinancement

Dotations
Subventions

Investissements
directs

Emprunts

La section de fonctionnement correspond :

- Aux crédits nécessaires pour assurer la gestion des services du Syndicat (personnel, prestations de services, entretien du patrimoine, ...)
- Aux recettes constituées de la perception des participations des communes membres et des produits des services

La section d'investissement correspond :

- Aux investissements durables nécessaires pour développer ou mettre en œuvre les services publics (gros entretien du bâtiment, remboursement du capital de l'emprunt, ...)
- Aux recettes constituées de l'autofinancement, des subventions reçues et des emprunts.



EXECUTION DU BUDGET 2022

ELEMENTS CONTEXTUELS

- Pour rappel, le budget 2022 a été adopté, par le Comité Syndical, lors de sa séance du 24 mars 2022 et a fait l'objet d'ajustement via une décision modificative en date du 06 décembre 2022 ;
- L'exercice 2022 a été marqué, notamment, par :
 - ✓ L'impact de la crise énergétique ;
 - ✓ La consolidation partielle du prêt relais FCTVA ;
 - ✓ L'achèvement des travaux de la salle de blocs avec l'équipement de la structure artificielle d'escalade et la mobilisation du solde des subventions afférentes à l'opération ;
 - ✓ La poursuite des opérations de rénovation du gymnase (travaux de peinture, ...) ;
 - ✓ L'engagement d'une procédure auprès de l'assurance Dommage Ouvrage pour les traces d'infiltrations en sous face des faux-plafonds.



EXECUTION DU BUDGET 2022

COMPTE ADMINISTRATIF & COMPTE DE GESTION

Fonctionnement

Charges à caractère général 83 704 €

Charges de personnel 8 734 €

Charges financières 5 563 €

Autres charges 24 141 €

Total des dépenses : 122 142 €

Investissement

Immobilisations corp. 12 649 €

Immobilisations en cours 256 250€

Emprunts et dettes assimilées 283 333€

Autres charges 912 800 €

Total des dépenses 1 464 512 €

Produits des services 17 222 €

Dotations et participations 155 421 €

Autres recettes 1 774 €

Total des recettes : 174 618 €

Subventions 293 218 €

Excédent de fonct. capitalisé 73 921€

Emprunt 100 000 €

Autres recettes 1 180 494 €

Total des recettes 1 647 632 €

Résultat de l'exercice : 52 476 €

Résultat reporté : 0 €

Résultat cumulé : 52 476 €

Résultat de l'exercice : 183 121 €

Résultat reporté: - 72 143 €

Résultat cumulé : 110 978 €

Dépenses

Recettes

Résultats



LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BP 2023

- Lors du débat d'orientations budgétaires, le 09 mars 2023, le Comité Syndicat a procédé à différents arbitrages concernant, en outre, les investissements 2023 avec, principalement, la poursuite de travaux de gros entretien et la nécessité de s'inscrire dans un budget de transition au vu des gros investissements à prévoir à moyen terme s'agissant, notamment, de la toiture.
- En fonctionnement, la masse budgétaire (171 000 €) reste stable par rapport à 2022 malgré des dépenses de fonctionnement encore largement impactées par l'évolution du coût de l'énergie et l'inflation ;
- En investissement, la masse budgétaire (589 000 €) est en repli par rapport à 2022, exercice qui avait été encore impacté par l'opération de réhabilitation et d'extension du gymnase.
- Le niveau de participation des communes reste inchangé par rapport à 2022 (enveloppe de 155 000 € répartie au prorata du nombre de collégiens résidant dans chacune des communes.



BUDGET PRIMITIF 2023

EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Dépenses

Fonctionnement 171 391 €

Charges à caractère général
120 391 €

Charges de personnel
6 850 €

Charges financières
4 651 €

Autres charges de gestion courante
7 461 €

**Amortissement
22 094 €**

Autofinancement prévisionnel 2023
10 000 €

Produits des services et du domaine
15 000 €

Dotations, subventions et participations
156 391 €

Recettes

Investissement 589 865 €

Etudes
25 000 €

Travaux
207 415 €

Remboursement du capital de la dette
58 080 €

Opérations patrimoniales
299 370 €

Autofinancement prévisionnel 2023
10 000 €

Excédent d'investissement reporté
110 978 €

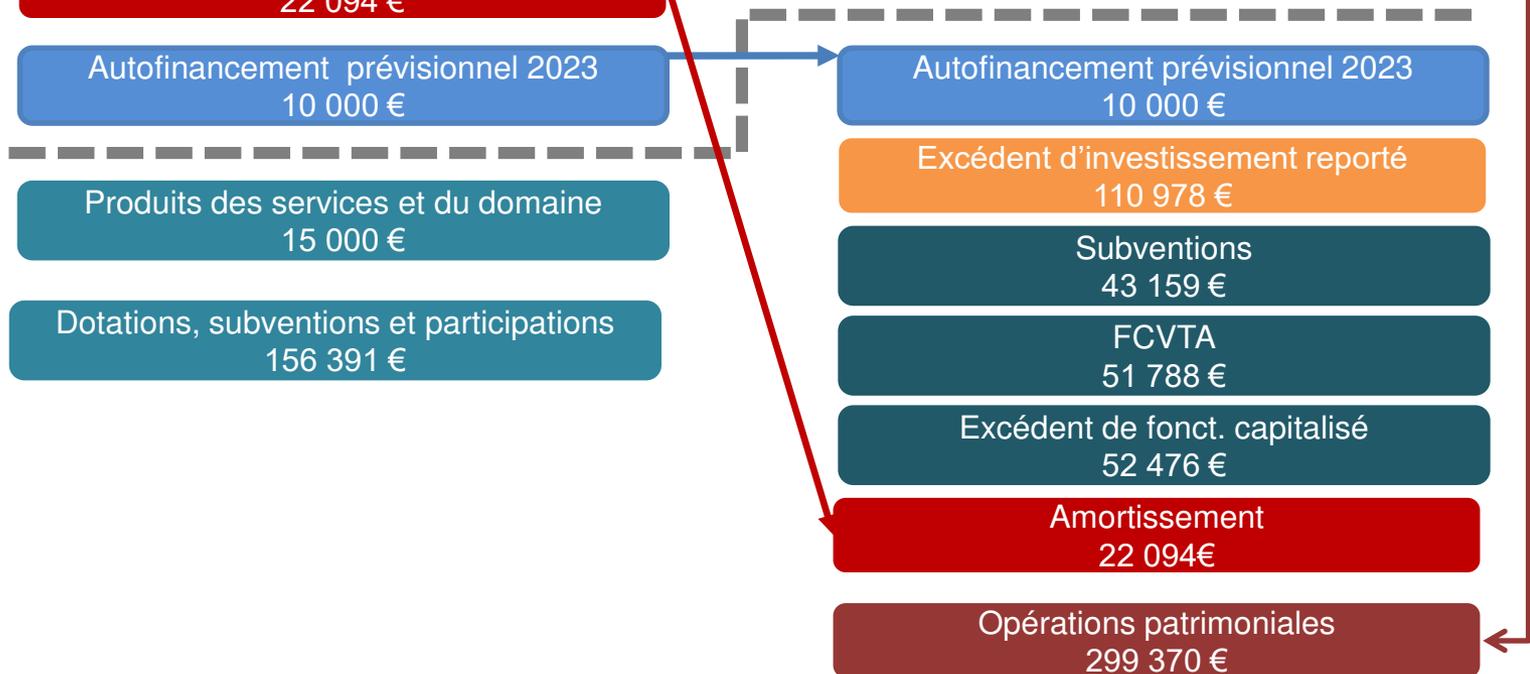
Subventions
43 159 €

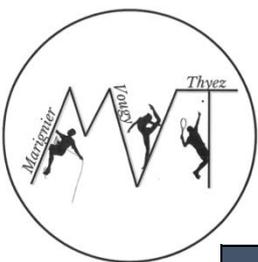
FCVTA
51 788 €

Excédent de fonct. capitalisé
52 476 €

**Amortissement
22 094 €**

Opérations patrimoniales
299 370 €





BUDGET PRIMITIF 2023

		Crédits 2022 (BP + DM)	CA 2022	Taux de réalisation	BP 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
011	Charges à caractère général	110 215,75 €	83 237,52 €	75,5%	120 335,14 €
012	Charges de personnel	8 818,00 €	8 733,65 €	99,0%	6 850,00 €
014	Atténuation de produits	- €	- €		- €
65	Autres charges de gestion courante	7 173,00 €	6 927,39 €	96,6%	7 461,00 €
Total des dépenses de gestion des services		126 206,75 €	98 898,56 €	78,4%	134 646,14 €
66	Charges financières	5 586,67 €	5 563,03 €	99,6%	4 651,25 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	#DIV/0!	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €		- €
Total des dépenses réelles		131 793,42 €	104 461,59 €	79,3%	139 297,39 €
023	Virement à la section d'investissement	13 533,76 €	- €		10 000,00 €
042	Opération d'ordre entre sections	22 493,84 €	17 213,59 €	76,5%	22 093,87 €
Total des dépenses d'ordre		36 027,60 €	17 213,59 €	47,8%	32 093,87 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		167 821,02 €	121 675,18 €	72,5%	171 391,26 €
RECETTES					
013	Atténuation de charges	- €	100,00 €		- €
70	Produits des services et du domaine	11 000,00 €	17 222,20 €	156,6%	15 000,00 €
73	Impôts et taxes	- €	- €		- €
74	Dotations, subventions et participation	155 421,22 €	155 421,00 €	100,0%	156 391,26 €
75	Autres produits de gestion courante	1 399,80 €	1 400,92 €		- €
Total des recettes de gestion des services		167 821,02 €	174 144,12 €	103,8%	171 391,26 €
77	Produits exceptionnels	- €	7,11 €		- €
Total des recettes réelles		167 821,02 €	174 151,23 €	103,8%	171 391,26 €
042	Opération d'ordre entre sections	- €	- €		- €
Total des recettes d'ordre		- €	- €		- €
002	Excédent de fonctionnement reporté N-1	- €	- €		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		167 821,02 €	174 151,23 €	103,8%	171 391,26 €



BUDGET PRIMITIF 2023

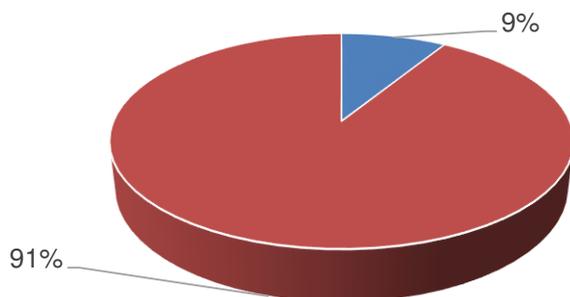
		Crédits 2022 (BP + DM)	CA 2022	BP 2023
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
20	Immobilisations incorporelles	1 399,80 €	- €	25 000,00 €
204	Subventions d'équipements versées	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	31 410,00 €	12 648,55 €	187 415,33 €
23	Immobilisations en cours	365 880,68 €	256 249,85 €	20 000,00 €
Total des dépenses d'équipement		398 690,48 €	268 898,40 €	232 415,33 €
16	Emprunts et dettes assimilées	283 333,32 €	283 333,32 €	58 079,76 €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
Total des dépenses financières		283 333,32 €	283 333,32 €	58 079,76 €
Total des dépenses réelles		682 023,80 €	552 231,72 €	290 495,09 €
040	Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	- €
041	Opérations patrimoniales	931 232,00 €	912 280,00 €	299 369,60 €
Total des dépenses d'ordre		931 232,00 €	912 280,00 €	299 369,60 €
001	Déficit d'investissement reporté	72 142,91 €	72 142,91 €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 685 398,71 €	1 536 654,63 €	589 864,69 €
RECETTES				
001	Excédent d'investissement reporté	- €	- €	110 978,07 €
13	Subventions d'investissement	293 218,00 €	293 218,00 €	43 159,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €	100 000,00 €	- €
Total des recettes d'équipement		393 218,00 €	393 218,00 €	154 137,07 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	251 000,00 €	251 000,00 €	51 788,10 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	73 921,11 €	73 921,11 €	52 476,05 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €	- €
024	Produits de cession	- €	- €	- €
Total des recettes financières		324 921,11 €	324 921,11 €	104 264,15 €
Total des recettes réelles		718 139,11 €	718 139,11 €	258 401,22 €
021	Virement de la section de fonctionnement	13 533,76 €	- €	10 000,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	22 493,84 €	17 213,59 €	22 093,87 €
Total des prélèvements provenant de la section de fonct.		36 027,60 €	17 213,59 €	32 093,87 €
041	Opérations patrimoniales	931 232,00 €	912 280,00 €	299 369,60 €
Total des recettes d'ordre		967 259,60 €	929 493,59 €	331 463,47 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 685 398,71 €	1 647 632,70 €	589 864,69 €

BUDGET PRIMITIF 2023

FOCUS SUR LE FONCTIONNEMENT

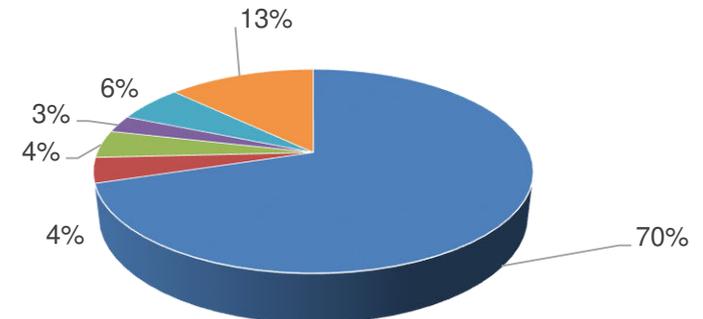
- Les recettes de fonctionnement du Syndicat sont constituées à $\approx 90\%$ des participations des communes membres ; les autres recettes proviennent de la convention conclue avec le Département pour l'utilisation des installations sportives par les élèves du Collège.
- Les dépenses de fonctionnement sont constituées, en majorité, par les charges à caractère général avec comme principaux postes de dépenses : les frais de nettoyage des locaux, les opérations de maintenance et de petit entretien du bâtiment et des équipements, les dépenses énergétiques et les charges de personnel. Les dépenses de fonctionnement intègrent, également, les charges d'annuité de la dette.

Recettes de fonctionnement



- Produits des services et du domaine
- Dotations, subventions et participation

Dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Virement à la section d'investissement
- Opération d'ordre entre sections

BUDGET PRIMITIF 2023 FOCUS SUR L'INVESTISSEMENT

- Les recettes réelles d'investissement comprennent le FCTVA, l'excédent de fonctionnement capitalisé ainsi qu'une recette ponctuelle inhérente à la vente de certificats d'économie d'énergie. A noter que l'enveloppe des recettes de fonctionnement est largement impactée par des opérations d'ordre.
- En 2023, les dépenses d'investissement seront axées sur la poursuite des travaux de rénovation du gymnase (peinture, rénovation des douches, remplacement de l'aire de réception de la SAE difficultés, ...), le remboursement du capital de la dette ainsi que des frais d'études dans la perspective de la reprise de la toiture.